

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

COMPTE RENDU

==--==--==--==--

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : M. GIRARDIN, Mme LESCENE, M. FOUACHE, Mme EUDIER, MM. GASNIER, LIBERGE, TASSERIE, BELLONCLE, GUEROUT, Mmes Sylvie TASSERIE, COLBOC, M DUBOURG, Mme MULLER, M. BOUTIN, Mmes DAVID-BEAULIEU, STIL, MM PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M. LEBOUVIER.- ,

Etaient excusés : Mme RINGOT (pouvoir donné à Mme EUDIER), M. CAHIERRE (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mlle VINCENT (pouvoir donné à Mme MULLER), Mme CADINOT (pouvoir donné à M GASNIER), M AUPAIX.-

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à la majorité (20 pour, 6 contre – MM PICOT, NICOLAS, Mmes LECROQ-HAUZAY, CARON, CRATZ, M. LEBOUVIER – le groupe Energie Nouvelle considérant que chaque projet d'investissement aurait dû être explicité au procès-verbal).

➤ COMMUNICATIONS

➤ ASSOCIATION MAISON POUR TOUS

1- Présentation du rapport d'activités de l'année 2009

La Maison Pour Tous a accueilli en 2009 2428 adhérents dont 28% de Saint Romanais et 49% habitant la CCSRC.

Les activités art plastique adulte et enfant ont été supprimées en 2009.

Les adhérents se répartissent par activité de la manière suivante :

- activités sportives : 367 enfants et 453 adultes
- activités récréatives : 30 enfants et 143 adultes
- activités culturelles : 68 enfants et 160 adultes
- 3^{ème} âge : 101 adultes
- bibliothèque : 68 adultes

2- Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2009

Il a été présenté au conseil le compte de résultat 2009 qui fait apparaître un excédent de 20 704 € pour un budget de dépenses de fonctionnement de 799 762 €.

3- Examen du budget prévisionnel 2010

Il a été présenté au conseil le projet de budget prévisionnel 2010 qui nécessite une subvention d'équilibre de la Ville de 115 500 €.

➤ ASSOCIATION LE SIROCO

1- Présentation du rapport d'activité 2009

La fréquentation globale est en nette augmentation puisque les spectacles en 2009 ont été vus par 5326 spectateurs (4351 en 2008).

22 spectacles ont été présentés pour un total de 29 présentations dont 13 séances adultes et 16 séances scolaires ou jeune public.

Le taux d'occupation de la salle par les locations privées et associatives est relativement stable mais les recettes liées à cette activité ont augmenté grâce à des réservations par des associations hors canton et à la location par la CCSRC pour sa programmation culturelle.

2- Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2009

Le compte de résultat fait apparaître un léger déficit de 890 €.

3- Examen du budget prévisionnel 2010

Il a été présenté au conseil le projet de budget prévisionnel 2010 qui nécessite une subvention d'équilibre de la Ville hors reversement des locations de 88 500 €, identique à celle allouée en 2009.

4 - Renouvellement de la convention d'objectif

La convention d'objectifs passée entre la Ville et l'association « le SiRoCo » prend fin en février 2010. Il a été proposé au conseil son renouvellement selon le projet joint en annexe au présent compte rendu.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE le renouvellement de la convention d'objectif avec l'association « le SiRoCo » selon le projet joint en annexe.

🔗 COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Il a été proposé au Conseil d'examiner le compte administratif 2009 dont les résultats sont les suivants :

A- Section Fonctionnement

Recettes	3 786 318,60 €
Dépenses	3 008 603,54 €
Soit un excédent de clôture de	777 715,06 €

B- Section investissement

Recettes	2 009 452,86 €
Dépenses	2 439 683,57 €

Dont Restes à réaliser

Recettes	850 361,00 €
Dépenses	1 173 263,00 €

Soit un déficit de 430 230,71 €

Décision : Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée, le conseil municipal, à l'unanimité (25 voix pour, M. GIRARDIN s'étant retiré), approuve le compte administratif 2009.

↳ COMPTE DE GESTION 2009

Le compte de gestion est établi par le comptable de la Commune. Le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion de la Ville dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

↳ AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2009 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) a été arrêté à 777 715,06 € au compte administratif 2009. La comptabilité publique prévoit que son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante de la manière suivante :

- pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (430 230,71 €).
- le solde (347 484,35 €) est porté en excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2010.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'affectation du résultat de l'exercice 2009 comme exposé ci-dessus.

↳ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Il est proposé au conseil le maintien du niveau des taux d'imposition 2009 :

Taxe	Taux communal
Taxe d'habitation	9,62%
Foncier bâti	20,50%
Foncier non bâti	36,22%

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la fixation des taux d'imposition 2010 comme exposé ci-dessus.

↳ BUDGET PRIMITIF 2010

- Examen des subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2009	REALISES 2009	PROPOSITIONS 2010
ACPG	153.00	153.00	153.00
Adéquat	153.00	153.00	153.00
Aéro-Club de la Basse Seine	305.00	305.00	305.00
Association Le SiRoCo - Subvention de fonctionnement	88 500.00	88 500.00	88 500.00
Association Le SiRoCo - Reversements locations	21 000.00	23 753.40	21 000.00
Club Canin (Agility)	153.00	153.00	153.00
Association 36.15	153.00	153.00	153.00
Comité de Jumelage Adendorf	534.00	534.00	534.00

Confrérie du Boudin	653.00	653.00	653.00
Coopérative Ecole Maternelle	305.00	305.00	305.00
Coopérative Ecole Primaire	305.00	305.00	305.00
Eco-Choix	153.00	153.00	153.00
Excelsior	153.00	153.00	153.00
FNACA	153.00	153.00	153.00
G.A.C.C.S.R.	153.00	153.00	153.00
La Hêtraie	305.00	305.00	305.00
La Pétanque Saint Romanaise	153.00	153.00	153.00
Médaillés Militaires	46.00	46.00	46.00
PAIO - Espace Cantonal	917.00	917.00	917.00
S.R.A.C - subvention de fonctionnement	12 558.00	12 558.00	153.00
- subvention école de football			12 405.00
Saint Romain Loisirs	11 000.00	11 000.00	11 000.00
Saint Romain Tennis Ballon	153.00	153.00	153.00
S.R.T.C - subvention de fonctionnement	153.00	153.00	153.00
- subvention école de tennis			1 204.00
Saxos St Romain			306.00
Seine en musique	153.00	153.00	153.00
Union des commerçants	305.00	305.00	305.00
Vélo Club Saint Romanais	153.00	153.00	153.00
Divers	3 278.00		1 768.00
SOUS-TOTAL	142 000.00	141 475.40	142 000.00
Subvention de fonctionnement (Maison Pour Tous)	42 000.00	42 500.00	42 000.00
Subvention loyer	26 000.00	25 928.30	26 000.00
Subvention exceptionnelle bibliothèque	51 000.00	50 500.00	47 500.00
Frais de personnel mis à disposition par le Réseau Normand	129 000.00	121 245.32	156 000.00
SOUS-TOTAL	248 000.00	240 173.62	271 500.00
TOTAL	390 000.00	381 649.02	413 500.00

Décision : le conseil municipal, à la majorité (24 pour, 2 abstentions – Mmes CADINOT (pouvoir donné à M GASNIER), STIL – en raison de leur fonction au sein de certaines associations)

- 1) **ACCEPTE** les propositions de subventions aux associations mentionnées ci-dessus
- 2) **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2010

- Choix des investissements à réaliser

Il est proposé au conseil d'examiner les propositions d'investissements 2010 telles qu'elles résultent du débat d'orientations budgétaires et de les adopter :

	non retenues en 2009 ou reportées	NOUVELLES OPERATIONS 2010	SUBVENTIONS ATTENDUES	BESOIN DE FINANCEMENT	CHOIX PROPOSE POUR LE BP
Vie associative, sportive et culturelle	10 000	138 700	27 250	119 450	
Rénovation des terrains de tennis extérieurs		100 000	25 000	75 000	75 000 €
Maison Pour Tous:					
* Bibliothèque - travaux		20 000		20 000	20 000 €
* films solaires		1 100		1 100	1 100 €
* rénovation de la salle de stockage		2 600		2 600	2 600 €
Rénovation du skate parc		9 000	2 250	6 750	2 000 €
SiRoCo:					
* Motorisation rideau de scène	10 000			10 000	10 000 €
* Remise en état des menuiseries extérieures (portes)		4 000		4 000	4 000 €
Communication		9 200		10 200	
Panneau d'affichage déroulant supplémentaire		7 000		7 000	
Remplacement panneau affichage extérieur		2 200		2 200	
Panneaux extérieurs salle omnisports		1 000		1 000	1 000 €
Espaces et bâtiments communaux	341 500	1 168 700	148 300	1 333 900	
bâtiments communaux	104 500	65 500	17 450	152 550	
Cimetière - Reprise des allées - 3ème phase (centre)	49 500		8 250	41 250	41 250 €
Cimetière - Reprise des allées - 3ème phase (partie nord)	55 000		9 200	45 800	
travaux de rénovation du presbytère		25 000		25 000	25 000 €
travaux de rénovation gendarmerie autoroutière		37 500		37 500	37 500 €
La Poste - travaux de chauffage		3 000		3 000	3 000 €
voirie - éclairage	237 000	1 103 200	128 850	1 181 350	
Route de St Jean d'Abbetot	69 000		14 400	54 600	
Aménagement de la rue de l'avenir		279 000		279 000	
Aménagement de l'impasse rue Grimm		350 000		350 000	
Mairie et Poste - 2ème partie de la reprise du dallage	30 000			30 000	
Perception et salle des fêtes - reprise du dallage	138 000			138 000	
Signalisation Hauts de St Michel		9 800	2 450	7 350	
Création d'une piste cyclable St Romain / La Remuée		147 000	36 800	110 200	
Création d'une piste cyclable entre le giratoire et la vieille route		128 500	32 200	96 300	
signalétique - 2 totems		9 900		9 900	9 900 €
Accessibilité des voiries communales		100 000		70 000	70 000 €
Système de vidéo surveillance		79 000	43 000	36 000	36 000 €
Développement urbain et durable	0	617 600	268 600	349 000	
Aménagement RD6015		617 600	268 600	349 000	349 000 €
Vie scolaire et pré-scolaire		85 000	0	85 000	
Projet groupe scolaire (concours et études)		80 000		80 000	80 000 €
Mobilier et matériel		5 000		5 000	5 000 €

Investissement	0		0	27 000	
Illuminations de Noël		5 000		5 000	5 000 €
Rénovation de l'espace des petits producteurs		22 000	3	22 000	22 000 €
Sociaux et logements locatifs	0	2 000	0	2 000	
Acquisition d'un défibrillateur (SiRoCo)		2 000		2 000	2 000 €
Mairie	0	113 700	0	113 700	
Services Administratifs + Frais divers	0	30 700	0	30 700	
Equipement informatique		4 000		4 000	4 000 €
Changement du standard téléphonique		8 000		8 000	8 000 €
Remplacement du photocopieur Etat civil		2 300		2 300	2 300 €
Logiciel finances et paie		11 400		11 400	11 400 €
Aménagement bureaux services techniques		5 000		5 000	5 000 €
Engagements contractuels	0	68 000		68 000	
Chauffage bâtiments communaux - P3		30 000		30 000	30 000 €
Eclairage public G3		38 000		38 000	38 000 €
Services techniques	0	15 000		15 000	
Acquisition de véhicules		12 000		12 000	12 000 €
Outils/petit équipement (ligne budgétaire)		3 000		3 000	3 000 €
TOTAL				2 040 250	915 050 €

Décision : le conseil municipal, à la majorité (20 pour, 6 contre - MM PICOT, NICOLAS, Mmes LECROQ-HAUZAY, CARON, CRATZ, M. LEBOUVIER – le groupe Energie Nouvelle s'opposant au projet de bâtiment des services techniques retenu par la majorité et au projet de vidéo-surveillance).

- Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée le budget primitif 2010 suivant :

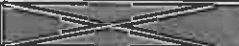





Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à :	3 563 211,00 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :	3 417 476,00 €
Dont restes à réaliser :	
Dépenses : 1 173 263,00 €	
Recettes : 850 361,00€	

Le Conseil,

A la majorité (20 pour, 6 contre - MM PICOT, NICOLAS, Mmes LECROQ-HAUZAY, CARON, CRATZ, M. LEBOUVIER – le groupe Energie Nouvelle s'opposant au projet de bâtiment des services techniques retenu par la majorité et au projet de vidéo-surveillance).

- Demandes de subventions 2010 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et auprès du Département de Seine Maritime.

Il est proposé au conseil de solliciter des aides financières au titre de la DGE et auprès du Département de la Seine-Maritime pour les opérations qui sont prévues au budget primitif 2010 et qui y sont éligibles selon le tableau suivant :

Descriptif des travaux/acquisitions diverses	Subvention attendue Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	Subventions attendues DGE	Subventions attendues Département
Reprise des allées du cimetière			
Rénovation des terrains de tennis extérieurs			
Rénovation du skate parc			
Système de vidéo surveillance			
Aménagement de la RD 6015			

 : Subventions attendues

Décision : Le Conseil municipal, A la majorité (20 pour, 6 abstentions - MM PICOT, NICOLAS, Mmes LECROQ-HAUZAY, CARON, CRATZ, M. LEBOUVIER – le groupe Energie Nouvelle n'étant pas favorable au projet d'installation d'un système de vidéo surveillance).

- **SOLLICITE** les subventions mentionnées ci-dessus au titre de la DGE près de Monsieur le Préfet et près de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime

➤ **TRAIN D'ANIMATION – Création d'un emploi de 5/35^{ème} pour un besoin occasionnel**

Il est proposé au conseil la création d'un poste à temps non complet (5/35^{ème}) afin de pouvoir recruter pour besoin occasionnel un conducteur pour le train d'animation afin de ne pas désorganiser les équipes des services techniques.

Décision : Le Conseil municipal, A la majorité (20 pour, 6 abstentions - MM PICOT, NICOLAS, Mmes LECROQ-HAUZAY, CARON, CRATZ, M. LEBOUVIER – le groupe Energie Nouvelle considérant qu'il avait été annoncé des heures supplémentaires pour le personnel actuel et non une création de poste).

➤ **INSTALLATION ET MAINTENANCE DE DISPOSITIFS HOMOLOGUES POUR LE CONTROLE AUTOMATISE DE FRANCHISSEMENT DE FEUX ROUGES – Adoption d'une convention avec l'Etat et l'entreprise chargée de la mise en place du dispositif.**

Le site du carrefour RD6015/ RD10 a été retenu par l'Etat pour l'installation d'un dispositif de contrôle automatisé de franchissement de feux rouges qui permet de constater automatiquement les infractions au franchissement d'un feu tricolore rouge.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention correspondante (jointe en annexe au présent compte rendu) et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance,
Carole STIL

